



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 MAI 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen (arrivée : 8 h 33)
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités et invitées Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 32)
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air
M. Samuel Deschesnes, ingénieur (8 h 58 à 9 h 27)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 12)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (8 h 32 à 8 h 39; retour : 8 h 48 à 9 h 43; 10 h 10)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (départ : 9 h 27)
M. Jean-Michel Legault, chef de service – Immeubles (8 h 31 à 9 h 27)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique (8 h 31 à 10 h 25)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 8 h 31)
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 9 avril 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Portrait de l'offre aquatique et présentation des différents scénarios pour la saison 2024 dus aux travaux prévus dans plusieurs installations aquatiques**

En raison de la fermeture de trois piscines cet été, l'offre aquatique a été revue pour les citoyennes et citoyens de Trois-Rivières. En effet, la réfection de la piscine du Cégep de Trois-Rivières amène une répartition équitable des heures entre le CAPS de l'UQTR et la piscine Bel-Avenir. De plus, la totalité des heures d'entraînement des organismes aquatiques a été réorganisée. La réfection de la piscine de l'île Saint-Quentin et du pavillon des Baigneurs n'empêche pas le maintien de la surveillance de la plage. Un vestiaire et un bloc sanitaire sont ajoutés pour répondre aux besoins des usagères et usagers de l'Île. Quant à la piscine du parc de l'Exposition, elle sera fermée pour toute la saison estivale 2024. Pour pallier ces fermetures et ne pas diminuer l'offre à la population, sept piscines seront ouvertes à l'été 2024 sur tout le territoire, dont la piscine Anjou qui avait été fermée l'été dernier. Les piscines Anjou, Pie-XII et Martin-Bergeron offriront de la nage en corridors selon un horaire précis et offriront des heures d'ouverture étendues. Les camps de jour seront répartis dans les différentes piscines du territoire, dont la piscine Anjou. Pour ce qui est des entraînements, ils seront répartis dans les piscines extérieures (Anjou et Martin-Bergeron) et le CAPS de l'UQTR. Les comités d'utilisatrices et d'utilisateurs des bassins intérieurs et de la piscine du parc de l'Exposition ont été rencontrés, et les solutions présentées aujourd'hui traduisent une collaboration entre la Ville et eux.

La carte accès piscine a été mise en place avec une enveloppe budgétaire de 55 000 \$. Le programme fonctionne très bien, et une hausse de l'achalandage a été constatée. La clientèle a augmenté, et la carte répond à un besoin pour les familles et les nageuses et nageurs. Cependant, l'enveloppe budgétaire sera insuffisante, et un écart de 78 000 \$ est prévu. Cette somme n'a pas été prévue au budget et a été mise dans les écarts financiers au 31 mars. Une recommandation du comité permettrait de prendre cette somme dans les excédents non affectés au dépôt des états financiers. Une autre mesure a été prévue pour l'été 2024, soit la gratuité pour l'accès aux piscines extérieures pour les Trifluviennes et Trifluviens (sur présentation d'une pièce d'identité) durant les périodes de canicule décrétées dans le cadre des mesures d'urgence qui seront mises en place avec l'équipe de la Sécurité civile. Des questions sont posées sur le fonctionnement de la carte accès piscine.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre le projet de carte accès piscine au CAPS de l'UQTR conditionnellement aux disponibilités budgétaires et d'offrir l'accès gratuit aux piscines extérieures aux Trifluviennes et Trifluviens durant les périodes de canicule. Approuvé à l'unanimité.

7. **Présentation des projets de revitalisation des sites des piscines extérieures proposés par les étudiantes et étudiants en loisirs, culture et tourisme de l'UQTR**

Les étudiantes et étudiants de l'UQTR ont été sollicités pour repenser les parcs où les piscines ont été ou seront fermées. Huit projets ont été déposés pour les quatre parcs (parc des Chenaux, parc Anjou, parc Jean-Perron et parc Jean-Béliveau). Pour chacun des parcs, des constats ont été dressés, et des inspirations ont été présentées. Un constat a aussi été dressé sur la situation actuelle des parcs, par exemple, accumulation d'eau stagnante, enjeux de sécurité et espaces significatifs à exploiter. L'équipe des Loisirs recommande d'ouvrir une charte de projet qui permettrait de prendre en charge l'ensemble des sites et qui comprendrait trois phases : l'entretien (5 000 \$ par piscine), la démolition (80 000 \$ à 150 000 \$ par piscine) et la reconfiguration des sites (coûts et échéanciers à prévoir).

Une préoccupation est soulevée au sujet de la piscine Anjou. Puisque cette dernière a été fermée l'an dernier et sera rouverte cette année, est-ce qu'il y a suffisamment d'arguments pour justifier sa fermeture à l'été 2026? Le fait que la piscine Anjou soit ouverte en 2025 ne change pas la vision des pôles aquatiques du cadre de référence, même si cela suscitera probablement du mécontentement. Une question est aussi posée sur la fermeture de la piscine du parc Jean-Béliveau et son remplacement par des jeux d'eau. La piscine du parc Jean-Béliveau est en fait une pataugeoire qui est difficile à entretenir en raison des nombreux pins qui l'entourent. De plus, une piscine est située à 1 km du parc, ce qui justifie sa fermeture et sa conversion. Les membres

du comité et les personnes invitées discutent de la pertinence des jeux d'eau, de la clientèle qui fréquente ce parc et de la nécessité d'offrir des cours de natation. Ils discutent également de consultation citoyenne pour les parcs qui seront transformés.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'ouverture d'une charte de projet en trois phases pour les projets de revitalisation des parcs où les piscines sont fermées. Adopté à l'unanimité.

[..]

Levée de la réunion

Il est 10 h 27 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités